

042-284210242-20240213-BCA-24-02-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2024 Affichage : 15/02/2024





## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

# - RÉUNION DU 13 FEVRIER 2024 -

## **DÉCISION N° 24 - 02 - 001**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 21 décembre 2023 s'est réuni le mardi 13 février 2024 à partir de 8 heures 30 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

### Présents:

- Fabienne PERRIN (vice-présidente)
- Pierre DEVEDEUX (vice-président)
- Luc FRANCOIS (vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

#### Excusé:

Georges ZIEGLER (Président)

## Décision 1 : La proposition d'avenant n°1 de prolongation du marché de maintenance des installations de génie climatique.

Les prestations du marché concernent la maintenance de l'ensemble des équipements de distribution de chaleur, de froid et d'eau chaude sanitaire ainsi que ceux nécessaires au renouvellement d'air des locaux installés dans les centres d'incendie et de secours et au centre départemental d'incendie et de secours de la Loire.

Afin de pouvoir mettre à jour la liste de l'ensemble des installations à contrôler pour les centres de secours et l'Etat-major, il est proposé de prolonger le marché en cours d'une durée de 3 mois supplémentaires, soit jusqu'au 20 juin 2024, dans l'attente du lancement de la prochaine consultation. Les conditions techniques et tarifaires seront identiques jusqu'à la fin de la présente prolongation.

D'un montant initial de 256 815,60 euros TTC, le présent avenant représente donc une augmentation générale de 15 106,80 euros TTC (soit 6,25 %) pour une prolongation de trois mois.







La commission d'appel d'offres est invitée à examiner cette proposition d'avenant n°1 de prolongation du marché maintenance des installations de génie climatique des centres et du CDIS de la Loire et en cas d'accord d'autoriser le Président à signer le document joint en annexe.

La commission d'appel d'offres a examiné ce dossier en séance du 8 février 2024.

# Vu le rapport présenté par le Président, le bureau prend la décision suivante :

## Article unique:

Le bureau du Conseil d'administration approuve le projet d'avenant n°1 de prolongation du marché de maintenance des installations de génie climatique ci-joint et autorise le Président à signer le document.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour le Président et par délégation, La 1<sup>ère</sup> vice-présidente du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Loire

Fabienne PERRIN